

L'association des parents de l'IPES Tubize vous invite à élire vos représentants au Conseil de participation

Chers parents,

Tous les deux ans, les parents doivent réélire leurs représentants pour siéger au Conseil de participation. Celui-ci réunit quatre fois par an tous les partenaires de l'école : direction, enseignants, éducateurs, auxiliaires d'éducation, CPMS, partenaires extérieurs (environnement social, culturel et économique), élèves **et parents**. Ce Conseil de participation permet le dialogue entre les différents acteurs de l'école. Par exemple, les parents élus peuvent participer au débat sur des sujets tels que :

- Le projet d'établissement
- Le Règlement d'Ordre Intérieur de l'école (ROI)
- Le plan de pilotage
- Les frais scolaires
- Les classes de dépaysement
- Les devoirs
- Le soutien aux élèves en difficulté
- Les échanges avec les partenaires extérieurs (centres culturels, asbl, etc.)
- L'éducation aux médias, à la santé, à l'environnement, etc.
-

Dans ce Conseil de participation, les parents ont droit à 3 représentants effectifs et au même nombre de suppléants qui seront élus pour une durée de 2 ans par tous les parents de l'école.

L'association des parents, avec le soutien de la FAPEO et l'IPES Tubize, vous invite à participer à cette assemblée générale des parents qui aura lieu le mercredi à 12 février 2020 à 19h30 au local BT. Conférence à l'IPES Tubize.

Dans le cadre de ces élections, vous pouvez vous porter candidat pour représenter l'ensemble des parents ! N'hésitez pas à poser votre candidature au moyen du formulaire ci-joint au plus tard le mardi 11 février 2020 à renvoyer à l'adresse suivante : apipestubize@gmail.com ou à déposer à l'accueil de l'IPES.

En espérant vous voir nombreux, nous vous adressons, chers parents, nos plus cordiales salutations.

Président de l'Association des parents IPES Tubize et Administrateur FAPEO représentant la province du Brabant-Wallon

Mohammed El Alami